



Entretien d'un chemin rural

Par **Iescof**, le **29/08/2020** à **13:26**

Bonjour,

Un particulier demande à la commune l'autorisation de prendre en charge la réfection et l'entretien du chemin rural qui conduit à sa propriété. Un chemin rural relevant du domaine privé de la Commune, le maire (ou le Conseil municipal selon les délégations consenties au maire) a-t'il le droit d'autoriser ces travaux? Y a t'il des conditions particulières à respecter?

Par **youris**, le **29/08/2020** à **13:38**

bonjour,

comme il s'agit du domaine privé ou le maire a les droits d'un propriétaire, le maire peut donc autoriser un particulier à entretenir ce chemin rural sachant que la commune n'a pas d'obligation d'entretien.

salutations